

AMNESTY INTERNATIONAL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : AMR 46/017/2006 (Public)
Bulletin n° : 168
ÉFAI

Embargo : 11 juillet 2006 05h00 TU

Pérou. Les femmes et les enfants les plus pauvres sont laissés de côté par des services de santé discriminatoires

Lima. Dans un nouveau rapport publié ce mardi 11 juillet 2006, Amnesty International révèle que, au Pérou, les services de santé maternelle et infantile laissent mourir chaque année des centaines de femmes et d'enfants pauvres et privent beaucoup de nouveaux-nés du droit à une identité.

« Au Pérou, les soins médicaux maternels et infantiles de qualité semblent être le privilège des riches. Les femmes les plus pauvres, qui sont pourtant plus vulnérables aux problèmes de santé pendant la grossesse et l'accouchement, ainsi que les enfants marginalisés, qui ont plus de risques de contracter des maladies pendant les premières années de leur vie, sont ceux qui sont les moins protégés », a déclaré Guadalupe Marengo, sous-directrice du programme Amériques d'Amnesty International.

Le rapport d'Amnesty International révèle aussi que, malgré la mise en place par le gouvernement de services médicaux gratuits pour les populations marginalisées, les femmes et les enfants les plus démunis restent exclus du système de santé.

« Le manque d'investissements et la répartition inégale des moyens destinés à la santé dans le pays entraînent chaque année la mort de centaines de femmes et d'enfants dont la vie aurait facilement pu être sauvée », a ajouté Guadalupe Marengo.

Selon les statistiques officielles, en 2000, 71 bébés sur 1 000 sont morts à la naissance dans le département de Huancavelica, l'un des plus pauvres du pays – soit presque cinq fois plus qu'à Lima, ville la plus riche du Pérou, où ce chiffre était de 17 décès pour 1000 naissances la même année.

D'après les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 410 femmes sur 100 000 sont mortes en couches au Pérou en 2004. Ce chiffre est le quatrième plus élevé du continent après Haïti, le Guatemala et la Bolivie, les trois pays les plus pauvres des Amériques.

Le rapport d'Amnesty International, publié à l'occasion de la 3^e Conférence nationale de la santé, dénonce aussi la discrimination dont sont victimes la faible proportion de pauvres qui accèdent aux services de santé.

« Quand vous êtes mal habillé, on vous fait attendre plus longtemps [au centre de soins] et on fait passer en priorité ceux qui sont bien habillés, même s'ils sont arrivés après [...] Si vous protestez, on vous traite encore plus mal », a ainsi raconté une femme de la ville d'Iquitos, dans la région de l'Amazonie.

Dans d'autres parties du pays, des femmes indigènes qui avaient choisi de ne pas se rendre dans un centre médical pour accoucher ou qui n'avaient pas pu le faire ont dû payer une amende et se sont vu refuser un certificat de naissance pour leur enfant.

Ainsi, Fidencio, paysan de Huanuco, dans le centre-est du pays, s'est vu infliger une amende de 24 euros par le centre médical local parce qu'il avait laissé son fils naître chez lui. Pour gagner cette somme, il lui faudrait vendre environ 1 000 kilos de pommes de terre. Comme il n'a pas payé l'amende, le centre médical a refusé de lui remettre un certificat de naissance pour son bébé – qui n'a donc pas d'identité.

Dans son rapport final, la *Comisión de la Verdad y Reconciliación* (Commission vérité et réconciliation) a conclu que l'une des principales causes du conflit armé interne qui a déchiré le pays pendant vingt ans était la discrimination à l'encontre des plus pauvres et le non-respect de leurs droits économiques, sociaux et culturels – en particulier ceux des femmes et des populations indigènes.

« *La discrimination contre les femmes et les enfants marginalisés est un problème de longue date au Pérou. Le nouveau gouvernement a la possibilité de faire changer les choses en définissant les bonnes priorités pour le pays : il doit garantir le respect des droits fondamentaux de tous sans discrimination* », a conclu Guadalupe Marengo.

Amnesty International a appelé les nouvelles autorités péruviennes à :

- veiller à l'absence de discrimination et à la bonne diffusion de l'information en ce qui concerne les services de santé maternelle et infantile gratuits dont peuvent bénéficier les personnes socialement exclues ;
- veiller à ce que les femmes marginalisées n'aient pas à payer d'amendes pour avoir accouché chez elles ;
- veiller à ce que tous les enfants reçoivent un certificat de naissance ;
- garantir au personnel de santé des conditions de travail satisfaisantes et une formation aux droits humains.

Voir:

Peru: Poor and excluded women – denial of maternal and infant health (index AI : AMR 46/004/2006 ; <http://web.amnesty.org/library/index/eslamr46/004/2006>)

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566
Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>